

# EXTRAITS DE LA PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE SUR LA FIN DE VIE 9 MARS 2024

C'est à la personne de décider pour elle-même en fonction de ses convictions personnelles

Extraits de la présentation de la conférence sur la fin de vie 9 mars 2024 :

"...L'ADMD s'inscrit dans une démarche constructive avec le Gouvernement pour élaborer un projet de loi équilibré, républicain, laïque et juste. Forte de son expérience de terrain depuis 44 ans et de son expertise, l'ADMD sera également à la disposition des parlementaires afin de proposer des amendements qui garantissent le respect des droits fondamentaux des individus dans tous les cas de fin de vie."...

**... "L'ADMD reste ferme dans sa conviction que chaque individu a le droit de choisir sa fin de vie dans la dignité, et elle continuera à œuvrer sans relâche et avec vigilance et respect pour que ce droit soit reconnu en France.**

Je vous informe que du 21 au 23 mars, se tiendra au Palais des Congrès à Paris, le Congrès de Médecine Générale. Il est essentiel de souligner que de nombreux médecins soutiennent la nécessité d'un parcours de soin global, incluant l'aide à mourir.

Je rappelle également le soutien de plusieurs mutuelles de santé au titre de La Démocratie participative notamment, de l'accès à l'IVG, et de la loi sur la Fin de Vie **engagements liés à l'émancipation des individus et permis par la laïcité.**

- ADMD rappelle à cette occasion les bases de sa revendication en faveur d'une loi de liberté :

- Un continuum de soins : des soins d'accompagnement pensés dans leur globalité, des soins palliatifs accessibles partout et pour tous, une aide active à mourir encadrée pour ceux qui souhaitent recourir à l'euthanasie et au suicide assisté,
- Une aide active à mourir consentie même en l'absence de décès attendu à brève échéance, dès lors que le patient est atteint d'une affection grave et incurable et se trouve en phase avancée ou terminale,
- La présence d'un soignant lors de l'aide active à mourir, loin du modèle de suicide assisté de l'Oregon qui ajoute trop souvent du drame au drame,
  - L'exercice d'une clause de conscience pour les soignants que ne souhaitent pas accompagner les fins de vie.

Depuis plusieurs années à présent, [les soignants se déclarent également majoritairement favorables à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté](#). [Le Comité consultatif national d'éthique](#), depuis septembre 2022, et [l'Académie nationale de médecine](#), depuis juillet 2023, reconnaissent à leur tour qu'il existe une voie éthique pour l'application d'une aide active à mourir...." etc ...

Dominique Attingré

Déléguée Départementale ADMD